

# Transport scolaire 2026-2027

## La rentrée :

Les élèves du primaire en inscription spécifique qui utilisent normalement l'autobus du secondaire n'y auront pas accès le 28 août 2026. Les parents devront assurer le transport.

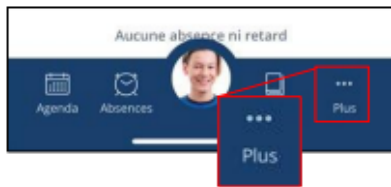
|                    | Vendredi 28 août 2026                                           | Lundi 31 août 2026 - J1 | Mardi 1er sept. 2026 - J2                               |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Préscolaire</b> | pas de transport                                                | pas de transport        | Début du transport selon l'horaire d'entrée progressive |
| <b>Primaire</b>    | transport matin et midi                                         | horaire régulier        | horaire régulier                                        |
| <b>Secondaire</b>  | pas de transport (Voir horaire des écoles - entrée progressive) | horaire régulier        | horaire régulier                                        |

## Pour connaître les informations

Application Clic École

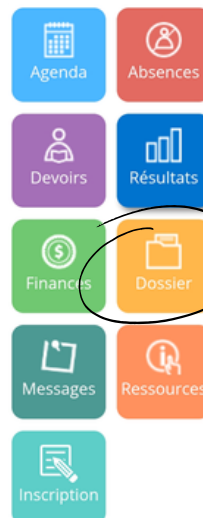


Sélectionner l'enfant, cliquer sur les ...



Cliquer sur :

[Accéder à Mozaïk-Portail pour les parents](#)



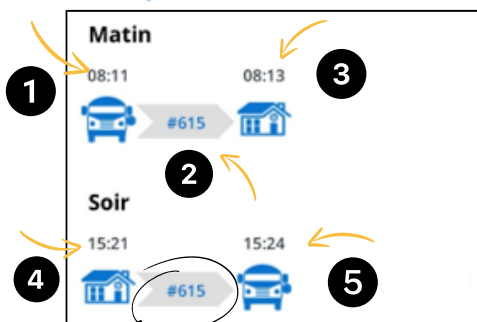
mozaïkportail

En vous connectant au Portail, rendez-vous sous l'onglet **dossier**.

Pour accéder directement à Mozaïk-Portail :



\*S'assurer d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance au point d'embarquement.



En cliquant sur l'autobus, le circuit ou l'école, vous obtenez plus de détails.

**L'horaire sera disponible à partir du 24 août 2026.**

- 1- Heure approximative d'embarquement
- 2- Numéro de circuit de votre enfant
- 3- Heure d'arrivée prévue à l'école
- 4- Heure de départ de l'école
- 5- Heure approximative d'arrivée à la maison

Critères pour avoir droit au transport

| Distance entre l'école et la résidence pour être admissible au transport scolaire |                                                     |                                                       |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 150 m                                                                             | 300 m                                               | 800 m                                                 | 1200 m                                       |
| Plus de 150 m pour les élèves du préscolaire                                      | Plus de 300 m pour les élèves de la 1re et 2e année | Plus de 800 m pour les élèves de 3e, 4e, 5e, 6e année | Plus de 1200 m pour les élèves du secondaire |

# Renseignements importants au sujet du transport scolaire

**Est-ce que mon enfant peut prendre l'autobus pour aller à une autre adresse de façon occasionnelle (ami, famille) ou durant ma semaine de vacances ?**

Non, ce n'est pas possible pour la sécurité des élèves. Le service de transport est offert sur une base régulière aux adresses présentes dans le dossier de l'élève. Vous devez fournir un horaire mensuel à l'école pour les horaires variables. Aucun changement n'est accepté. Les parents doivent assurer leur transport dans ces cas-là.

**Est-ce que mon enfant a droit à une deuxième adresse?**

Oui, mais seulement pour les élèves du préscolaire et du primaire. Ces élèves ont droit à une adresse complémentaire qui peut être le CPE, un service de garde privé, les grands-parents, etc. Le transport à cette adresse doit être selon un horaire régulier ou déterminé mensuellement.

**Est-ce que mon enfant a droit au transport en garde partagée?**

Oui, si un parcours d'autobus passe déjà par l'adresse de l'autre parent et que l'horaire de garde est régulier. Formulaire disponible [ici](#)

**Je déménage. À qui dois-je le mentionner?**

Il faut le mentionner à la secrétaire d'école. Il faut compter deux jours ouvrables pour tout changement.

**Comment fonctionne le transport scolaire si mon enfant va au service de garde scolaire?**

Élève régulier de 1 à 4 jours/semaine : Bien qu'il soit fortement recommandé que l'élève demeure de façon constante 5 jours par semaine au même endroit, il est possible d'avoir accès au transport conditionnellement à ce que les journées soient fixes tout au long de l'année scolaire (ex. : mardi, mercredi, jeudi = service de garde/lundi et vendredi = autobus). Fournir l'horaire annuel au service de garde et à la secrétaire. Une fois l'horaire transmis, aucun changement pour envoyer les enfants par le transport scolaire n'est possible.

Élève régulier 5 jours/semaine : L'élève n'a pas accès au transport scolaire lorsqu'il est au service de garde. Les billets remis à l'enseignant ou les appels le matin pour faire un changement ne sont pas possibles.



**Objets permis dans l'autobus :**

[Consultez le dépliant](#)



[Consultez la capsule](#)



Il est de la responsabilité du parent  
de s'assurer d'avoir quelqu'un pour  
accueillir son enfant à la maison, en  
fin de journée.



Pour toutes questions :  
[transport.css@cssfl.gouv.qc.ca](mailto:transport.css@cssfl.gouv.qc.ca)  
ou 418 854-2370, poste 2100

